

Comité Technique commun du 15 juin 2018 RAPPORT (avis)

RENNES MÉTROPOLE

PÔLE SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ CULTURE / DIRECTION DE LA CULTURE / DIRECTION DES CHAMPS LIBRES

Organisation de la régie de la salle de conférences et des espaces communs

*Pièces jointes : - Organigrammes actuel et proposé
- 5 fiches de postes*

A. Contexte

Au sein de la Direction des Champs Libres, le service technique est en charge :

- de l'exploitation du bâtiment : sécurité/sûreté – maintenance – nettoyage – entretien du bâtiment – travaux d'aménagement du bâtiment,
- d'assurer la planification et la mise en œuvre technique des projets de la Bibliothèque, du musée de Bretagne et de la Direction des Champs Libres (expositions, installations, performances, résidences, conférences...), l'optimisation des investissements, le bon fonctionnement des matériels et équipements des différents espaces (salles d'expositions, salles de conférences, espaces communs),
- d'assurer la faisabilité technique du projet artistique et culturel de la Direction des Champs Libres.

L'effectif actuel est de 15 postes permanents répartis dans trois unités :

- Gestion bâtiment,
- Technique des expositions,
- Régie de la salle de conférences et des espaces communs.

Initialement, le fonctionnement de la régie de la salle de conférences et des espaces communs des Champs Libres était assuré en interne par un régisseur général (cat B) et un adjoint (cat A) et des renforts sous la forme de prestations externalisées.

Progressivement Rennes Métropole a réinternalisé la gestion de cette salle en mettant fin aux marchés de prestations et en renforçant l'équipe par la création de deux postes de techniciens et d'un contrat "d'avenir" afin de répondre à la programmation culturelle des Champs Libres et des entités.

En 2016, un troisième poste de technicien a été créé dans la perspective d'une internalisation complète et d'une adéquation des ressources humaines à la charge de fonctionnement.

Deux réussites à concours et examen professionnel en 2017 et un départ en retraite cette année ont été l'occasion de réinterroger l'organisation de l'équipe et de proposer une réorganisation.

Centre Communal d'Action Sociale**B. Enjeux**

Il s'agit de finaliser et d'acter de la réorganisation de l'équipe en charge de la gestion de la salle de conférences, composée dorénavant de 5 agents sur postes permanents :

- 1 responsable de la régie de la salle de conférences
- 1 régisseur adjoint
- 1 technicien lumière
- 1 technicien audiovisuel
- 1 technicien réseaux informatiques dédiés au spectacle.

C. Méthodologie

Un groupe de travail interne avec les agents affectés à la salle de conférence a été réalisé.
Une réunion de présentation aux organisations syndicales a eu lieu le 04/04/18.

D. Propositions

Compte tenu des missions d'encadrement et de planification des équipes, il est proposé de positionner le poste de responsable de la régie de la salle de conférences sur le cadre d'emploi d'ingénieur territorial et de positionner celui de régisseur sur le grade de technicien principal de 1ère classe. Les trois autres postes de technicien sont positionnés sur le grade de technicien territorial.

De ce fait, la répartition des missions entre les 5 membres de l'équipe évolue.
Les fiches de poste actualisées et l'organigramme sont joints en annexes.
Ces dispositions seront mises en œuvre au 1^{er} septembre 2018.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.